



## GAL « CEVENNES »

### Création de jardins familiaux à St-Julien-les-Rosiers

**Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Julien-Les-Rosiers

**Fiche-action 4 :** Renforcer l'attractivité du territoire en développant les services de proximité.

**Sous-action 1 :** Etudes, actions de la mise en réseau, de mutualisation et/ou d'expérimentation de services à la population

- Soutien à la création et à l'aménagement de jardins collectifs

**Date de dépôt :** 01/02/2017

**Dates prévisionnelles de réalisation :** 01/03/2017 au 31/12/2017

**Type de bénéficiaire :** Collectivité et leur groupement

**Type de dépenses :**

**Dépenses matérielles :** Aménagement extérieurs liés à une opération de construction et/ou d'aménagement de biens immeubles : dépenses pérennes hors végétaux directement connectés aux investissements de construction et/ou d'aménagement ; Matériel et équipements



#### Résumé du projet :

Afin de favoriser une dynamique de vivre ensemble et d'animer la vie locale, la commune de Saint-Julien-les-Rosiers (3 300 habitants), située en zone péri-urbaine, souhaite créer des jardins communaux. La commune souhaite mettre à disposition des familles qui ne disposent pas d'espace pour la production de légumes, 19 parcelles de jardins d'environ 100m<sup>2</sup>. Un espace d'environ 600 m<sup>2</sup> permettra d'accueillir des activités, une parcelle de 100 m<sup>2</sup> permettra d'installer une serre, stocker de la paille, du compost et du fumier et une parcelle de 1600 m<sup>2</sup> permettra de créer une plantation de fruitiers communs aux usagers. L'un des objectifs est aussi de créer des liens intergénérationnels, de favoriser les échanges autour de valeurs de convivialité et de solidarité et de faire intervenir les écoles, associations...

Les travaux de création des jardins seront réalisés par la commune : clôture de pourtour, mise en place d'un forage (pompe) et d'un système de vannes (19 parcelles), aménagement de chemins d'accès, mise à disposition de cabanons... La gestion des jardins sera confiée à une association par une convention de mise à disposition.

#### Dépenses prévisionnelles TTC :

Clôture	7 764,50 €
Arrosage	6 843,58 €
Forage	2 490,00 €
Aménagement chemin accès	4 500,00 €
Alimentation arrosage	9 500,00 €
Cabanons en bois	7 710,25 €
Pergola – table- cabanon commun	1 420,63 €
Branchement électrique pompe	2 013,00 €
<b>Total</b>	<b>42 241,96 €</b>

#### Plan de financement prévisionnel :

Département du Gard	8 448,39 €
<b>LEADER</b>	<b>25 345,18 €</b>
Autofinancement	8 448,39 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 241,96 €</b>

